

Stage MULTISPORTS

Du 26 Février au 2 Mars 2018

Madame, Monsieur,

La Ville de la Farlède organise un Stage « Multisports » pendant les vacances d'Hiver. Cette animation sportive se déroule du lundi 26 Février au vendredi 2 Mars 2018.

Elle s'adresse aux Farlédois(es) âgés(es) de 7 à 11 ans. Les Educateurs du Service des Sports accueillent les enfants de 8h30 à 16h30 au Gymnase Pantalacci et leur proposent une initiation à diverses pratiques : sports collectifs, sports de raquettes, cirque, jeux d'opposition... Si la météo est favorable des activités extérieures sont également organisées comme l'ultimate, ou la course d'orientation. Enfin, en cas d'activités au skate park (roller et trottinette), l'enfant doit disposer de son propre équipement.

Pour le temps méridien, il est demandé aux parents de fournir un pique-nique.

La participation financière est fixée à 12 € par jour pour les Farlédois et 15€ pour les résidents « hors commune ».

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.lafarlede.fr ou bien disponible au Service des Sports.

Les inscriptions commencent dès le lundi 22 janvier 2018 au Service des Sports. En raison du nombre limité de places, seuls les dossiers complets sont acceptés.

Liste des pièces à joindre à l'inscription

- Le certificat médical datant de moins de 3 mois autorisant la pratique des activités sportives
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile
- La copie d'un justificatif de domicile
- La copie de la CNI ou du livret de famille
- Le règlement à l'ordre du Trésor Public si paiement par chèque
- La fiche d'inscription ci-jointe

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service des Sports :

Gymnase Pantalacci - Rue de La Gare

83210 La Farlède

☎ : 06 22 40 60 21 et 04 94 21 95 69

Courriel : servicedessports@lafarlede.fr



Ecole Municipale des Sports

Service des Sports – Gymnase Pantalacci – av. de la Gare – 83210 La Farlède

☎ 06 22 40 60 21 et 04 94 21 95 69

Courriel : servicedessports@lafarlede.fr

LA FARLÈDE

Dossier d'inscription Stage Multisports du 26/02 au 02/03/18

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :
Adresse :
Tél. Fixe : Tél Mobile :
E-mail : @
Personne à prévenir en cas d'urgence : Tél Mobile :
Remarques particulières (contre-indications, allergies, asthme ...) :

Photo

Autorisations

- Je soussigné(e) M. / Mme autorise n'autorise pas
mon enfant à participer au stage « Multisports » organisé du 26/02 au 02/03/2018
- Je soussigné(e) M. / Mme autorise n'autorise pas
que mon enfant soit pris en photos, ces dernières pouvant être occasionnellement utilisées à des fins de communication municipale (Bulletin municipal, site internet, journal ...).
- Je soussigné(e) M. / Mme autorise n'autorise pas
mon enfant à rentrer seul après la fin des activités sportives (16h30).
- Je soussigné(e) M. / Mme autorise n'autorise pas
les Educateurs de la mairie de La Farlède ou les responsables sur place à faire pratiquer, après avis d'un médecin, les soins médicaux ou toutes interventions jugées utiles pour mon enfant.
- Je soussigné(e) M. / Mme autorise n'autorise pas
mon enfant à utiliser le bus (ou minibus) mis à disposition par le Service des Sports pour se rendre sur les lieux de pratique sportive.

Pièces à fournir

- Un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives
- Copie de la Carte Nat. Identité ou livret de famille
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- Une photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- La fiche d'inscription ci-jointe

La participation est fixée à 12€ par jour pour les résidents Farlédois, 15€ pour les non-résidents. Le règlement doit se faire à l'ordre du « Trésor Public » si paiement par chèque.

Règlement intérieur

Une tenue de sport est obligatoire. Sur place un vestiaire est disponible pour se changer. Il est demandé aux stagiaires de respecter les consignes données par les éducateurs sportifs sous peine d'exclusion temporaire ou définitive

Les bijoux, les téléphones mobiles et tous les objets de valeur sont interdits. La responsabilité du Service des Sports ne peut être engagée en cas de perte ou de vol.

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »